

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2008

REVENUS DU TRAVAIL - (n° 1096)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTS

Nos 1344 Rect. à 1365 Rect.

présentés par
M. Eckert
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant :**

L'article L. 3312-2 du code du travail est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Aucune option ouvrant droit à la souscription d'actions au profit des mandataires sociaux ne peut être mise en place dans une entreprise dès lors qu'un accord visé au premier alinéa n'aura pas été conclu, et que cette entreprise aura été créée depuis plus de cinq ans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à lier à la mise en place ou au renouvellement d'un accord d'intéressement la possibilité d'offrir aux mandataires sociaux dirigeants de la société de formes de rémunérations variables telles que les stock-options, dont plusieurs scandales ont récemment démontré qu'il était nécessaire d'assurer l'encadrement.

L'ensemble des salariés de l'entreprise doit bénéficier de ses performances auxquelles chacun contribue.

Par ailleurs, le travail d'évaluation de la performance future de l'entreprise réalisé lors de la mise en place d'un accord d'intéressement pourrait utilement inspirer les critères d'attribution de la part variable de rémunération offerte aux mandataires sociaux.

Enfin, il convient de rappeler que les dispositifs tels que les stocks-options doivent être réservés aux seules entreprises de croissance nouvellement créées.

Ces amendements identiques ont été déposés par 22 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n° de M. Eckert
Adt n° de M. Vidalies
Adt n° de M. Cahuzac
Adt n° de Mme Touraine
Adt n° de Mme Lemorton
Adt n° de M. Dussopt
Adt n° de M. Juanico
Adt n° de M. Rogemont
Adt n° de M. Gille
Adt n° de M. Brottes
Adt n° de M. Mallot
Adt n° de Mme Hoffman-Rispal
Adt n° de M. Dolez
Adt n° de M. Issindou
Adt n° de Mme Fioraso
Adt n° de M. Bapt
Adt n° de M. Balligand
Adt n° de Mme Pinville
Adt n° de Mme Langlade
Adt n° de M. Liebgott
Adt n° de Mme Oget
Adt n° de M. Féron